

53. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	256 ha
Communes de situation	Magny les Hameaux - Châteaufort
Consistance	parcelles 52 à 98
Engrillagements	
Limites :	
N	Périmètre zone urbanisée et limite FD
E	Périmètre domanial
S	Périmètre domanial - cultures et prairies
O	Périmètre domanial
Gibier autorisé	Sangliers, chevreuils, renards uniquement
Maison forestière	
Equipements touristiques	Obligation pour le locataire de tenir compte, sur le plan de la sécurité, des équipements touristiques situés dans le lot ou le traversant et notamment piste cyclable et aire de stationnement
Zone de « Non tir »	
Agent responsable du lot :	M.Denis NOVELLO M.F des Roches 27 chemin des Oiseaux 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX 01.39.56.43.95 / 06.23.02.65.39

54. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	7 jours de chasse en battue Mardi sauf lorsqu'il est férié , et en dehors des périodes de vacances scolaires .
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Néant
Organisation des différents modes de chasse	Chasse en battue ou en poussée silencieuse. Le tir par anticipation du chevreuil pourra se pratiquer en fonction de la législation en vigueur
Suivi des prélèvements	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
Traitement des viscères	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	